sera faite ? Car nous n'avons pas pu encore obtenir du Sénat le vote du projet de loi sur les accidents. Ces malheureux ne toucheront aucune indemnité au moment de leur départ et la Cie gardera, en guise de bienfait, leurs versements à la caisse de secours.

D'un autre côté, la compagnie a organisé une sorte de pétionnement. A mains forcées pour vous permettre M. le ministre, de répondre d'avance à notre interpellation.

Just étoeur le terrain de la grève : il n'y a eu aucunes violences et j'ai pu constater la loyauté de l'organisation syndicale ouvrière. Si la compagnie excite ceux qui travaillent contre ceux qui ne travaillent pas, vous admettrez bien qu'elle est dans son tort, car enfin la grève est un droit que vous ne pouvez pas contester pas plus que ne le peuvent les patrons. Nous ne regrettons qu'une chose : c'est qu'au lieu de faire respecter et le droit des travailleurs et le droit des grévistes, vous vous empressiez de mettre la force armée à la disposition des patrons, et s'ils sont sûrs c'est parce qu'ils savent qu'ils sont soutenus.

Eh bien ! vous ne pouvez pas contester à celui qui lutte pour l'existence le droit de chercher à faire par la persuasion une propagande en faveur de la grève. C'est un droit reconnu, et cependant vous mettez la force armée à la disposition des patrons, des exploitants. Pourquoi ?

Je me rappelle ce qui s'est passé du temps de l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre : c'est assez récent. Si vous prétendez que vous n'avez pas à intervenir, que « charbonnier est maître chez soi, comme l'a dit M. Graffin, permettez-moi de rappeler ceci : un ingénieur embauchait un trop grand nombre d'ouvriers étrangers ; on le lui fit remarquer, sur la plainte de nos nationaux auxquels on préférait ces étrangers. On le fit remarquer également au patron, à l'exploitant et comme aucun ne voulait en tenir compte, qu'a fait le ministre des travaux publics ? Il a délégué un attaché du ministère pour dresser un plan des travaux à exécuter dans les mines. Lorsque la compagnie s'est trouvée en présence des ennuis et des dépenses que nécessitent ses travaux, elle a préféré céder : elle a repris ses ouvriers français, et tout le monde s'est trouvé d'accord.

En 1891, dans le Pas-de-Calais, on a employé d'autres moyens pour faire cesser la grève. Vous avez fait de hautes études, monsieur le ministre, et vous devez connaître ces moyens auxquels on a eu recours. Je ne suis qu'un ouvrier, mais je vais cependant vous les rappeler : ils ont été employés dans le Pas-de-Calais par un de vos prédécesseurs.

M. Rasly avait demandé du haut de la tribune de la Chambre que le Gouvernement intervînt pour mettre en présence les ouvriers et les patrons, afin d'avoir la paix et d'aboutir à la reprise du travail. Les compagnies refusèrent d'abord ces projets de conciliation. On a quand même détaché un représentant du ministère qui s'est rendu au comité des houillères du Pas de Calais, et voici le langage qu'il était chargé de tenir : « L'armée est faite pour aller à la frontière.

« Si, dans cette affaire, quelqu'un se porte à des conflits, nous interviendrons pour réprimer les voies de fait, mais nous ne sommes pas obligés de tenir des gendarmes à la porte de chaque particulier ; de même nous ne sommes pas obligés de mobiliser une armée pour garder vos usines et vos propriétés si vous ne voulez rien entendre quand on vous propose de débattre les conditions de la paix. » Les compagnies s'inclinèrent alors ; elles se réunirent avec leurs ouvriers sous la présidence officielle du préfet du Pas de Calais, et des transactions réciproques ont deux parties ... et cet accord sorti la reprise immédiate du travail.

Voilà, monsieur le ministre, une façon d'intervenir que je vous recommande : il y en a d'autres. Quand on a l'honneur d'être ministre sous la République on doit savoir se servir des moyens qu'on a à sa disposition (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

CONFÉRENCE SOCIALISTE

A LENS

Avant six heures plus de 1100 citoyens garnissent la vaste salle de la Gaîté, rue Emile Zola.

Le citoyen Evrard est acclamé président ; les citoyens Durieux et Thibodo, assesseurs ; le citoyen Merlen, secrétaire.

LE PRÉSIDENT remercie les citoyens présents du calme qu'ils ont montré, toute la police de Lens a été mise sur pied et c'est pour éviter l'ombre même d'un prétexte à conflit qu'aucune ovation n'a été faite à la gare à nos amis de Lille. Nous voulons que la conférence, à laquelle nous vous avons convoqués, conserve le caractère de dignité qui sied à un grand parti, au parti socialiste (Applaudissements).

Le citoyen MODESTE VIREL parle des événements de dimanche dernier à Harnes et dit les sympathies de la majorité de sa population pour la cause socialiste.

Discours du citoyen Sever

Quand la parole est donnée au citoyen SEVER, ses premiers mots sont pour faire cette remarque que si nos adversaires avaient respecté, il y a huit jours, le droit de réunion, la conférence d'Harnes se serait probablement passée devant 3 ou 400 citoyens, mais qu'en nous enlevant successivement toutes les salles où nous eussions pu nous réunir on a abouti à ce résultat d'une manifestation socialiste imposante à Harnes même et d'une conférence à Lens réunissant plus de 1100 citoyens. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de l'intolérance qu'on nous oppose et qui aboutit à de tels résultats.

« A la base de nos revendications sociales, nous mettons le droit absolu pour chaque peuple d'être maître de ses destinées. Il faut que le suffrage universel ait le dernier mot, toujours, si on veut réaliser les réformes que les républicains radicaux réclament comme une satisfaction à donner aux ouvriers, que le citoyen Léon Bourgeois estime nécessaires, au nom de la solidarité et que, nous socialistes, nous proclamons de droit humain. Ces réformes, ce sont des lois sur le contrat du travail, les retraites ouvrières, les accidents, et aussi une organisation de l'instruction publique, qui permettra au fils de l'ouvrier ou du paysan d'arriver aux situations réservées aujourd'hui aux seuls fils de bourgeois. (Applaudissements prolongés).

« Ces lois, améliorant le sort des ouvriers forceront par contre les patrons à tirer quelques sous de plus de leur caisse. Ils regrettent qu'ils ne pourront plus lutter contre la concurrence étrangère. C'est pourquoi nous devons faire de l'internationalisme, car si nous amenions à nos idées les pays circonvoisins, nous obtiendrons bien plus facilement le vote des lois sociales que nous réclamons.

« Ceux qui nous attaquent, parce que nous proclamons que seul le collectivisme sera un jour capable de réaliser une organisation acceptable de la société, ignorent généralement ce qu'est le collectivisme qu'il confondent avec le communisme. Etre collectiviste, c'est vouloir la mise en commun des moyens de production et la liberté pour chacun de disposer, comme il l'entend, des fruits de son travail. C'est donc la liberté conservée quoi qu'en disent nos adversaires, dont [illegible] de notre propriété individuelle [illegible] grands propriétaires devront [illegible] les bienfaits de la collectivité.

« Mais si nos idées n'étaient pas partagées au dehors, nous éprouverions plus de difficultés encore à établir le collectivisme chez nous, qu'à faire fonctionner les lois sociales dont le vote est si désirable ; de là donc, une nouvelle nécessité pour nous d'être internationalistes et internationalistes dans le bons sens du mot.

« Internationalisme et drapeau rouge ne signifient nullement que nous aimons pas notre patrie, que nous ne sommes pas prêts à la défendre si elle est attaquée ; on ne peut pas plus nous le reprocher qu'on ne reproche à nos adversaires habituels leur catholicisme, un internationalisme lui aussi, et la bannière du pape sous laquelle ils marchent en fils soumis.

A ces ces mots, soulignés par de frénétiques bravos, que termine l'orateur. Le président met aux voix un ordre du jour remerciant le colonel Sever de sa présence à Lens et engageant les citoyens présents à une propagande active.

Une quête en faveur des mineurs de la Grand' Combe produit 36 francs.

— Versé par Sever, au nom du président des Avale-Tout de Lievin, 0 fr. 50 pour les grévistes de Comines.

CONGRÈS DES PEINTRES

A Armentières

Hier a eu lieu à Armentières, le douzième Congrès annuel des ouvriers peintres et vitriers du Nord et du Pas-de-Calais.

De nombreux syndicats de la région s'étaient fait représenter à ce congrès. Les délégués ont été reçus le matin à la gare par quelques membres du syndicat d'Armentières et se sont rendus, immédiatement après, à l'estaminet au Sans Soucis rue Saint Augustin, où le congrès s'est tenu.

Les propositions très intéressantes ont été discutées et les décisions prises ne manqueront pas d'avoir une influence heureuse sur la propagande syndicale entreprise depuis peu de temps et avec succès par les peintres de notre région.

A l'issue du Congrès un banquet fraternel a réuni tous les délégués. Nous reviendrons demain sur les questions qui étaient portées à l'ordre du jour du congrès et et sur les décisions qui y ont été prises.

ROUBAIX

Un homme noyé

Dimanche, dans l'après-midi, on a retiré du canal, au quai des Gravelines, le cadavre d'un individu qui paraissait avoir séjourné quatre à cinq jours dans l'eau et qui a été reconnu pour être le nommé Guillaume Timmermans, âgé de 51 ans, célibataire.

Il était occupé comme garçon brasseur à la brasserie Ponsin, quai d'Anvers. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Le corps ne portait aucune trace de violences et on ne peut attribuer la mort qu'à un suicide ou à un accident.

Guillaume Timmermans demeurait rue de la Lys, 54.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 7 juin. — Théodore Casse, rue Dammerre 13. — Paul Vourlied, Hôtel-Dieu. — Marie Dapelier, rue de l'Alma, maison Florin ; 4. — Georges Lounge, rue de l'Ile, 175. — Maurice Scanfilis, Hôtel-Dieu. — Alexandre Vandenghem, rue Monge, cour Delplanq, 13. — Suzanne Gisse, rue du Fort, 95. — François Verstraeten, rue des Longues-Haies, cour Bast, 11.

Décès. — Guillaume Timmermans, 34 ans, quai de Gravelines. — Gustave Hallez, 51 ans, rue du Moulin, 272. — Marguerite Fourneille, rue de Dennin, cour Denis, 4. — Rosalie Thomas, 68 ans, rue Bernard, 64. — Pierre Callebaut, 76 ans, Hôtel-Dieu.

CROIX

Etat-Civil du 31 mai au 6 juin. — Naissances. — Lecocq Fernand, rue du Trieu. — Haeck Jules, rue Basse-Cour Droux, 4. — Stienne Jules, rue des Jardins. — Gerard Marie rue St-Denis, 1. — Meller Marie, rue de la Gare. — Delcroix Florent, rue Amiral-Courbet, cour Marcellier. — Lagache Leon, rue du Crochet.

Publications de mariage. — Vanmansart Henri, 20 ans, marchand d'oeufs et Jouret Augusta, 18 ans, sans profession. — Cattel Charles, 20 ans, employé de commerce et Briet Hortense, 20 ans, sans profession.

Décès. — Fauchant Albert, 16 jours rue St-Jacques, 48. — Tellier Renée, 9 mois, rue de la Tannerie, 12. — Cabaret Hélène, 15 ans, rue Fidelier, 139.

TOURCOING

Succès de nos orphéonistes

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'*Orphéon Tourquennois* qui, dimanche, a eut rendu au concours de Saint-Quentin, y a obtenu le plus grand succès. A l'unanimité le premier prix d'exécution et le premier prix d'honneur lui ont été décernés.

La société l'*Orphéon des Travailleurs*, dont les triomphes ne se comptent plus, n'a pas été moins heureuse. Au concours de Courbevoie où elle lutttait dimanche, elle a également obtenu, à l'unanimité du jury, le premier prix d'exécution et le premier prix de lecture à vue.

La population se prépare à recevoir dignement nos vaillants chanteurs.

Prudence opportuniste

L'absence de M. Dron à la séance du Conseil municipal de vendredi dernier est vivement commentée, non-seulement par les socialistes, mais aussi par les républicains à la Sainte-Opportune qui, jusqu'à ce jour, sont restés fidèles au député de Tourcoing.

Chacun s'accorde à dire que les absences de M. Dron sont par trop opportunes et que jamais il ne se trouve au Conseil lorsque doivent venir en discussion des choses irritantes et de nature à provoquer une rupture avec les cléricaux.

M. Dron continue à ménager la chèvre et le chou. Radical à la Chambre — et nous savons ce que veut son radicalisme ! — il s'arrange de façon à laisser carte blanche à Broubrouck et aux autres calotins de notre brasserie municipale.

Notre député possède à fond son manuel du parfait opportuniste. En attendant mieux, nous restons pour trois ans encore, et par sa faute, au bon plaisir de la calotte. Les électeurs ne pardonneront jamais cela à M. Dron.

Un converti

« Le chancre clérical est en pleine suppuration.... », disait M. Tack dans un manifeste remis célèbre et qui fut affiché, il y a quelques années sur les murs de la ville.

Depuis, des temps sont bien changés. Vendredi soir, M. Tack, l'ancien président du parti ironiste, n'est fait l'avocat des petites sœurs du pitoyable bienfaisance. A l'appui d'arguments pour combattre la voix de M. Barbarie, il poussa l'inconvenance jusqu'à se moquer ironiquement et grossièrement [illegible]

Après avoir vanté l'administration des [illegible] après avoir appelé les [illegible] laïques, des « laïques femelles » il crut bon de dire aussi à M. Barbarie : « D'ailleurs, vous ne faites ici que parade d'anti-cléricalisme, et je sais plus anti-clérical que vous ».

Le mot était dur pour M. Barbarie : aussi s'empressa-t-il d'y répondre : « Je ne ferai, en tout cas jamais ce que vous avez fait : voter les cloches ! »

Bien lancée, la phrase fit son effet et M. Tack se le tint pour dit. Mais ce qu'il est curieux tout de même à observer l'anticléricalisme de nos brasseurs !

Tous les mêmes, les saltimbanques opportunistes !

Nouvelle à confirmer

On nous assure que M. Tack qui postulait, il y a un an environ, pour la place de Directeur de la Caisse d'épargne et qui a est vu préférer un candidat dont le cléricalisme paraissait meilleur teint, aurait pris l'engagement de soutenir en toute occasion, à la Brasserie municipale, les intérêts de la fabrique Vangrosseballe et Cie.

Pour prix des services rendus, M. Tack serait casé plus tard par ces messieurs de l'Union Catholique.

Que c'est beau tout de même le désintéressement en matière de politique ! Brave M. Tack, va !

Comité exécutif

Le Comité exécutif de Tourcoing se réunira mercredi soir, à 8 heures, Brasserie sociale rue du Haze.

SI VOUS VOULEZ RANIMER VOS FORCES et avoir de l'appétit, prenez tous les jours, avant chaque repas, un verre de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales DANS TOUS LES CAFÉS et les BONS ESTAMINETS.

Exiger plus que jamais l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Avis aux groupes

Les détenteurs de listes de souscription, en faveur de la famille Wartel, sont priés de les faire parvenir avec le montant, au citoyen Chevalier à la Maison du Peuple, rue de Béthune 21, les mardi et jeudi, à partir de 8 heures du soir, le dimanche pendant toute la journée.

Commission de contrôle

Les membres de la Commission de contrôle sont priés de se réunir mercredi à huit heures, à la Maison du Peuple.

CONSEIL MUNICIPAL

Nous rappelons que le Conseil municipal se réunira ce soir, mardi, à 8 heures et demie.

Nous avons publié l'ordre du jour de cette séance.

Besnard à Lille

Le vieux marsouin Besnard, ministre de la marine, qui se plaît à contempler les bateaux qui coulent au fond de l'eau, est passé hier à la gare de Lille sans mettre pied à terre.

Le wagon qui le contenait, était détaché du train de Paris et conduit sur la voie de Roubaix pour être attaché au train spécial et ressorti.

Son passage a donc été inaperçu à Lille.

Soldats belges à Lille

La curiosité lilloise a été vivement éveillée hier lundi, par l'arrivée à Lille d'une cinquantaine d'éclaireurs belges (garde nationale), qui avaient profité de leur passage à Roubaix pour venir visiter Lille.

L'originalité du costume de ces soldats a arrêté tous les regards.

Arrestation d'un escroc

Sur la plainte de M. Lother, hôtelier, place de la Gare, M. Queutier, commissaire de police, a mis en état d'arrestation un nommé D..., voyageur de commerce, demeurant à quelques jours en compagnie d'une femme audit hôtel.

Cet individu avait voulu solder ses dépenses, soit deux cents francs environ, avec un chèque de 1250 francs sur la Société générale. Ce chèque a été reconnu faux.

Faculté de Médecine

Une session pour l'examen initial, exigé en vertu du décret du 25 juillet 1893, des aspirantes au titre de sage-femme de 1e classe préalablement à leur admission aux cours institués en leur faveur dans les facultés de médecine, sera tenue à la faculté de médecine, le lundi 9 juillet, à neuf heures du matin.

Les aspirantes devront avoir 19 ans accomplis. Elles devront se faire inscrire au secrétariat de la faculté rue Jean Bart, du 16 au 25 juin inclusivement.

Passage de troupes

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 84e d'infanterie, se rendant à Dunkerque, passera à Lille, les 11 et 12 juin. Le régiment quittera Avesnes et Landrecies aujourd'hui mardi.

Ses étapes seront : 8 juin, Le Quesnoy ; 9, Valenciennes ; 10, Orchies ; 11 et 12 Lille ; 13, Bailleul ; 14, Cassel.

Pendant le séjour à Dunkerque, les 1er et 2e bataillons de la section hors-rang occuperont les casernes Jean Bart et Guilleminot ; le 3e bataillon sera détaché au fort des Dunes.

Les étapes de retour seront : 24 juin, Cassel ; 25, Estaires ; 26, Lens ; 27 et 28, Douai ; 29, Bouchain ; 30, Le Quesnoy ; 1er juillet, rentrée à Avesnes et Landrecies.

La musique du 84e donnera un concert sur l'Esplanade, samedi de 4 à 5 heures.

La pêche à la ligne

Signalons aux pêcheurs un arrêt récent de la cour d'appel de Nancy.

Cette décision tranche la fameuse question de savoir si un pêcheur à la ligne est forcé de tenir sa gaule à la main. Arrêt absolument favorable aux pêcheurs, dit notamment :

« Attendu que, par « ligne flottante tenue à la main », le législateur a simplement voulu définir un genre de ligne différent de la « ligne volante » et de la « ligne fixe ou dormante... » ; qu'il suffit que la garde principale de ligne flottante est adaptée soit à portée de celui qui la pêche, sans qu'il soit absolument nécessaire que le pêcheur la tienne dans la main, pendant toute la durée de son séjour dans l'eau... »

Ainsi donc nos pêcheurs ne seront désormais sur ce sujet perpétuel.

[illegible]

L'avis que nos magistrats n'ont pas de temps à perdre.

Commencement d'incendie

Hier, vers 6 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vandewegho, filateur, rue Pierre-Legrand, 262.

Les dégâts sont peu importants.

Les dictons de juin

Nous sommes à peine en juin et partout les orages provoquent des désastres. Le mois s'annonce mal.

La pluie en juin n'est d'ailleurs pas une rareté. Elle semble avoir particulièrement inspiré les fabricants de dictons.

Saint Norbert (6 juin) est le premier visé :

Les bises que prend saint Norbert
Inondent toute la terre.

La rime n'est pas riche, mais le style est concis. Moins succintes sont les réflexions inspirées par saint Médard aujourd'hui 8 juin.

Du jour de Saint-Médard en juin
Les laboureurs se donnent soin,
Car les vieux disent que s'il pleut
Quarante jours pleuvoir il peut,
Mais s'il fait beau, soyez certain
D'avoir abondance de grain.

Mais le jour, sans contredit, le plus terrible du mois, c'est la Saint-Pierre, le 29 juin :

S'il pleut le jour de la Saint-Pierre,
Le grain bien enchérira,
S'il vente, c'est signe de guerre,
S'il fait beau, tout réussira.

Bien qu'on ne s'explique pas très bien l'influence que peut avoir le vent de la St-Pierre sur les relations des peuples souhaitons qu'il fasse beau et que tout réussisse.

Poupées : Aux GALERIES LILLOISES

SAVON DU CONGO le plus parfumé pour la Toilette

LE NORD

SOMAIN. — *Accident.* — Pendant une courte absence de Mme Lesoin, son petit garçon âgé de trois mois, est tombé de son berceau et s'est fracturé le crâne.

L'enfant a succombé quelque temps après l'accident.

MARCHIENNES. — *Festival.* — La ville de Marchiennes organise, pour le dimanche 8 août, un grand festival avec tir à la cible pour les sauveteurs-pompiers. Il sera distribué 1200 francs de primes et prix.

LALLAING. — *Trouvée morte.* — Une paysanne, d'orangère à la commune de Lallaing a été trouvée morte sous un hangar qui appartient à M. Waquez.

Sur cette femme on n'a trouvé aucun papier permettant d'établir son identité. Elle est simplement connue sous le sobriquet de Napoléon et habite Quéry-la-Motte (Pas-de-Calais).

ANICHE. — *Succès de la musique municipale.* — La musique municipale vient de remporter, au concours de Courbevoie, un joli succès. Classée depuis peu de temps en 1re division, 1re section, elle a su, par son travail et l'ardeur opiniâtre de son dévoué chef Sedonda remporter le 1er prix d'exécution et le 2me prix d'exécution à ex-aequo avec les félicitations unanimes du jury. En plus un prix de direction, consistant en une médaille a été décerné à son excellent chef.

Une chaleureuse réception sera faite aux lauréats du concours, aujourd'hui mardi 8 courant, à 6 h. 1/2 du soir, à l'arrêt de Malakoff. La Municipalité offrira les vins d'honneur. Toutes les habitations sont déjà ornées du drapeau tricolore.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY. — *Enfant étouffé.* — Un bébé de deux mois, Emile Tasson, dont les parents demeurent rue Gambetta est mort étouffé dans la nuit. Mme Tasson étant malade, c'est le mari qui s'occupait la nuit du petit qu'on devait au biberon.

Vers dix heures du soir, M. Tasson ayant entendu l'enfant pleurer l'enleva de son berceau et le mit à côté de lui dans son lit.

On juge du désespoir du pauvre père en s'apercevant, à son réveil, que le pauvre petit couché sur le ventre, la face contre l'oreiller, ne donnait plus signe de vie.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

RAISMES. — *Conseil municipal.* — On dément la démission de quelques conseillers municipaux faisant partie de la minorité du Conseil.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Syndicat des mineurs.* — Samedi dernier, les délégués de la section syndicale de Lens se sont réunis. Le citoyen Evrard leur a donné de longues explications sur les questions relatives au fonctionnement du syndicat, puis l'appel ci-dessous a été décidé, à l'unanimité des délégués présents :

« Citoyens mineurs,

« Nous venons à nouveau et dans votre intérêt, faire appel à vos bons sentiments, à l'égard de notre association syndicale, seule capable de relever vos salaires, en diminuant la longueur de vos journées, tout en espérant plus de respect, de la part de vos employeurs à votre égard.

« Depuis quatre ans, le généreux Colosse du Pas de Calais, vous attaque en exigeant de vous un surcroît de travail et, contraste extraordinaire, au moment même où il voit grossir à la fois et son dividende ainsi que sa plus-value, non content de ces premiers résultats, il va plus loin, il vous prive de vos quelques libertés, acquises cependant au prix détant de sacrifices de souffrances endurées par nous tous.

« Camarades d'infortune, allez-vous longtemps encore, rester dans cette situation ? Allez-vous, par cette indifférence, continuer à marcher vers le servilisme et redevenir, de par votre coupable négligence, les serfs des temps jadis, toujours taillables et corvéables à merci.

« Nous ne le croyons pas pour vous, car ce serait l'abnégation complète de vos devoirs les plus chers et aussi l'abandon de vos droits, ainsi que de vos revendications prolétariennes.

« Nous ne le pensons pas, et nous croyons au contraire, qu'imitant en cela l'exemple donné par une grande partie de nos camarades de Lens, vous allez revenir en masse à l'association syndicale, qui, dans un passé très récent, vous vous en souvenez, vous a rendu d'immenses services. Dans l'avenir, elle vous en rendra bien d'autres, si vous savez, avec sévérité, vous en servir.

« Citoyens, anciens frères de travail

« Quoique la grosse majorité de vos délégués végètent depuis plus de quatre ans pour donner un morceau de pain à leurs enfants, ils restent et resteront toujours au poste d'honneur et de combat, où vous les avez placés, et quoiqu'il leur arrive, ils continueront à défendre, envers et contre tous, vos droits à l'existence.

« Sachez-le bien, ils ne vous marchanderont jamais ni leur courage, ni leur dévouement ; de votre côté, inspirez-vous bien de cette maxime très juste : qu'il n'est pas de droits sans devoirs, comme de devoirs sans droits, n'écraser donc pas tant votre modeste pièce de dix sous entre vos doigts, car depuis que vous négligez ce paiement au syndicat vos employeurs vous retiennent vingt francs par mois tout en vous faisant travailler plus, et vous n'osez pas récriminer.

« Cela durera aussi longtemps que vous manquerez d'union. Ainsi le veulent les intérêts capitalistes !

« Ne perdez pas de vue que les mines de Lens ne distribuent pas, chaque année, 25.300 fr. au généreux père Bollaert, pour vous être utile et agréable, que chez ces Messieurs, c'est purement et simplement, du « donnant, donnant » ; qu'ils travaillent et travailleront toujours pour ceux qui les paient grassement et que en agissant ainsi ils sont dans leurs rôle (rôle égoïste, direz-vous).

« Vous n'avez qu'un moyen pour vous sortir de votre pénible et critique situation ; c'est par votre union sous le drapeau de l'association syndicale. Les quatre dernières années vous l'ont démontré d'une façon éclatante. Jamais situation aussi prospère n'a existé pour les mines ; vous en profiterez pour une large part, si vous savez comprendre vos intérêts et si vous savez les sauvegarder.

« Camarades mineurs, que notre cri de ralliement soit : Tous pour un et un pour tous !

« Vive l'émancipation des travailleurs, vive le syndicat !

« Vive l'émancipation des travailleurs ! vive le syndicat !

« Pour la section syndicale de Lens :

« *Le président,*

Ferdinand DURIEUX. »

NŒUX LES MINES. — *Notre fanfare.* — L'excellente Fanfare des Mineurs de Nœux qui, dimanche dernier, a pris part au concours de Courbevoie y a obtenu les récompenses suivantes :

1er prix de lecture à vue à l'unanimité, 1er prix d'exécution ascendant avec félicitations et 1er prix d'honneur. En outre, M. Vandnick, chef de cette belle fanfare, a eu un décerner un prix spécial pour sa direction artistique.

Nous présentons nos félicitations au chef et aux musiciens et nous sommes d'autant plus heureux de le faire que la fanfare des mineurs de Nœux a eu à lutter contre des sociétés françaises et belges, dont la réputation, dans le monde musical est très appréciée.

WINGLES. — *Election municipale.* — Dimanche il a été procédé au vote pour l'élection d'un conseiller municipal en remplacement du regretté M. Marquilly, maire, décédé.

Sur 649 électeurs inscrits, 522 ont pris part au vote. M. Merquiny Louis, républicain indépendant a obtenu 325 voix, élu, contre 195 accordées à M. Menu Pierre Laurent, candidat soutenu par la compagnie des Mines de Lens.

Pour la quatrième fois, Menu endosse une veste. Décidément, le personnel des Mines de Lens n'a pas la main heureuse.

Voilà un succès qui prouve que les républicains de cette commune sont encore unis quoi que l'on fasse et quoi que l'on dise. Aussi espérons-nous, pour le bien de cette cité ouvrière, que cette union se retrouvera dans les élections futures.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Une procession.* — Une procession a eu lieu à Hénin-Liétard. Nous ne dirons rien de cette manifestation cléricale si elle n'avait pas présenté un caractère particulier.

Tout d'abord arrive en tête un curé sec comme une trique, puis le doyen, vieux, usé et cassé, vacillant sur ses jambes. Suivaient tous les gros légumes, potentats de la mine et quelques autres individus dont l'histoire nous garde rancunière, la fine fleur de l'aristocratie et la bourgeoisie.

La musique municipale prêta son concours à cette manifestation qui était clôturée par une bande de bigotes qui ont la place serait mieux au foyer conjugal que dans ces manifestations qu'on ne devrait pas tolérer, sous le régime républicain.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION. — *Fête.* — L'inauguration du monument qui va être élevé à la mémoire des enfants d'Avion morts pour la Patrie, est fixée au dimanche 27 juin. Une grande cérémonie aura lieu, plusieurs sociétés musicales de la région sont invitées à y prendre part.

Jusqu'à l'heure actuelle, quoique l'on parle de l'inauguration, l'emplacement définitif sur lequel s'élèvera le monument n'a pas encore été choisi par la commission.

ARRAS. — *Un enfant brûlé.* — Ce matin, vers 8 h. 1/2, Mme Latiste, demeurant rue du Saumon, 17, s'absente pour faire quelques courses, laissant seules chez elle ses deux filettes, Emilia, âgée de trois ans, et Louise âgée de vingt et un mois.

Quand elle revint, elle trouva la petite Louise portant des graves brûlures au bras droit et à la face. La pauvre enfant s'était approchée du poêle allumé et avait mis le feu à ses vêtements. Sans l'intervention d'une voisine, elle aurait été brûlée vive. L'état de la fillette est assez grave.

CALAIS

Bateau coupé en deux. — Dans la nuit du 5 au 6 juin, le bateau de pêche 95, du port de Calais, patron M. Butez, a été coupé en deux par la Malle d'Anvers.

Sur les huit hommes et le mousse, le patron, un matelot et le mousse seuls ont été sauvés.

Les cinq matelots perdus sont tous mariés et pères de famille.

La rencontre est due à l'épais brouillard qu'il faisait en mer, cette nuit-là.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

L'audition française de la Jeunesse. — L'audition annuelle des élèves du cours de diction professé par M. L. Carpentier, aura lieu le samedi 12 juin, à 7 h. 1/2 du soir, au Grand-Théâtre.

Les cartes d'entrée seront réservées aux membres de la Société, aux professeurs et à leur famille.

Les Infants d'Faidherbe

Le tirage de la tombola a eu lieu au local, dimanche 6 juin. Voici la liste des numéros gagnants :

227. 738. 1851. 2845. 1752. 1218. 1102. 1757. 1738. 1478. 1850. 1659. 1603. 835. 199. 1659. 184. 2154. 244. 2151. 546. 1028. 177. 194. 2258. 187. 70. 1221. 258. 1341. 1232. 2655. 183. 1764. 2229. 1604. 145. 144. 2571. 816. 759. 2191. 339. 2979. 1946.

1913. 1263. 2228. 2246. 143. 527. 1987. 130. 1698. 1364. 370. 1529. 902. 764. 847. 2878. 2248. 2440.

Les lots peuvent être réclamés tous les soirs, de 8 heures à 9 heures, rue Henri Kolb, 58, au Petit-Paris, jusqu'au 30 juin inclus. Passé ce délai, ils ne seront plus délivrés.

Concours international de tir

La société des Carabiniers de Lille organise en son local, boulevard Victor Hugo, 12, son 26e grand concours international de tir à la carabine Flobert et au fusil gras.

Le concours aura lieu les 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 juin ; les 4, 5, 11, 12, 14, 18, 19, 25 et 26 juillet, les 1er, 2, 8, 9, 15 et 16 août.

La distribution des prix aura lieu le 29 août à 4 h. précises, au local de la société.

CONSERVATION DES ALIMENTS

Pendant les chaleurs, les ménagères nous sauront gré de leur donner une méthode infaillible pour la conservation des denrées et des aliments.

Le poisson, la viande le gibier, se conservent presque indéfiniment, si on a soin ce les saupoudrer de Bi Borax Oriental en poudre. On peut si on le désire, l'additionner d'un peu de sel. Pour les viandes, il faut soigner particulièrement les parties voisines des os, et pour le poisson, l'intérieur et les ouies. Au moment de faire cuire, laver ou essuyer légèrement. Le Bi Borax Oriental est absolument inoffensif et n'altère pas le goût des aliments.

On peut également s'en servir pour les salades et les légumes qu'on lave dans de l'eau de Bi Borax Oriental, et conservent toute leur fraîcheur. De plus, les *légumes verts* ainsi traités, gardent leur couleur naturelle une fois cuits.

Le Bi Borax Oriental est en vente chez tous les épiciers, droguistes et herboristes. Boîtes cachetées de 10, 20, 50 centimes et 1 franc.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 7 juin

Olga Vandestienne, rue Guy-de-Dampierre, 1. — Joseph Raemdonck, place Catinat, 5. — Léonie Waeytens, rue de la Plaine, 13. — Pierre Cocard, rue de Valenciennes, 13. — Edmond Cornuwel, cité Cornil, 7. — André Herbaut, boulevard des Ecoles, 19. — Jenny Morieux, rue Arago, 53.

Décès

Marcel Vanaerde, 10 mois, rue St-Sauveur, 99. — Louis Prévot, 41 ans, époux Salens, rue St-Sauveur, 99. — Henriette Gompers, 17 mois, rue Lamartine, 32. — Yvonne Dewerchin, 9 mois, rue St-Eloi, 31. — Catherine Vansteenkiste, 62 ans, épouse Leblanc, boulevard de la Liberté, 118. — François Tibaux, 80 ans, veuf Crombez, rue Chevreuil, 12. — Henri Deschin, 64 ans, époux Blaspain, rue de Flers, 60. — Louis Duthilleul, 62 ans, époux Castelain, rue Neuve-des-Meuniers, 30. — Henriette Vantorre 54 ans, épouse Meens, boulevard Montebello, 126. — Louis Bacquet, 79 ans, veuf Caucheteux quai de la Basse-Deûle, 104. — Robert Labousse, 8 mois, rue Négrier, cour de la Deûle, 14. — François Jon, 17 mois, rue Montesquieu, cour du Paradis, 7. — Gustave Carré, 10 mois, rue de Fives, 69. — Théophile Pauquet, 5 mois, rue du Croquet, 11. — Arsène Varret, 44 ans, époux Boidin, rue Solférino, 277. — Louise Prévost, 6 mois, rue des Bâteliers, 8, cour Valenne. — Juliette Jehu, 70 ans, veuve Flyssen, quai de la Basse-Deûle, 104.

FUNÉRAILLES

Société de Secours mutuels des Voyageurs et Employés de commerce du département du Nord, fondée en 1883.

Le Conseil d'administration a le regret de vous faire part de la mort de Monsieur

GUSTAVE

HALLEZ

Membre titulaire
depuis le 29 novembre 1879

décédé à Roubaix le 6 Juin 1897, dans sa 51e année.

Et vous prie d'assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu le Mercredi 9 courant, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, à Lille, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, à Roubaix.

LE DÉPURATIF IODURE DE CHABLE

est spécialement employé contre les vices du sang qui ont une origine infectieuse. Toutes les fois qu'on aura été contaminé par un virus, même dans des circonstances vagues et douteuses, n'hésitez pas à avoir recours à cet excellent Dépuratif : évitez surtout les imitations et substitutions offertes par des personnes peu scrupuleuses. Adressez-vous aux bonnes pharmacies ou bien directement au Dr Cramble, 34, boulevard Haussmann, où se trouve maintenant le dépôt.

AVIS & CONVOCATIONS

MERCREDI 9 JUIN

Comité du Vieux Lille. — Réunion mercredi, à 8 heures très précises, au local habituel, place Saint André, estaminet du Pont-Rouge.

Réunion de la commission de la bibliothèque, à 7 h. 1/2.

SAMEDI 12 JUIN

Canton Sud-Ouest. — Les membres des Comités de Wazemmes ; Esquermes, banlieue d'Esquermes, Canteleu, Union Ouvrière et Vauban sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 12 juin, à 8 heures du soir, au Comité d'Esquermes, 124, rue d'Iéna.

Ordre du jour : Cours d'études sociales avec le concours assuré des citoyens Delory, Glossquière et de la citoyenne Louise Réville.

La carte d'adhérent sera exigée à l'entrée.

LUNDI 14 JUIN

Charpentiers-menuisiers. — L'assemblée mensuelle des charpentiers-menuisiers est remise au lundi 14 juin, à cause des fêtes de Lille.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des pâtissiers. — La chambre syndicale des pâtissiers du Nord, prévient MM. les patrons que le siège est transféré rue de Paris, 90.

Fanfare St-Sauveur. — Une fanfare est en formation à St-Sauveur, chez M. Lalay, 144, rue de Paris.

On fait appel aux musiciens du quartier ainsi qu'aux habitants, soit comme exécutants, soit comme membres honoraires.

Les adhésions sont reçues au siège de la société, tous les samedis soir, à partir de neuf heures.

Le Gérant, Paul M